



Strasbourg, le 26 JAN. 2015

Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Service des personnels
d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation
et de surveillance

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt
Téléphone
03 88 23 35 11
Fax
03 88 23 38 76
Mél.
ce.drh

@ac-strasbourg.fr

Référence :

DPAE1/1JB/Liste d'aptitude
Pers Dir 2015

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le Recteur

à

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices
académiques des services de l'éducation nationale du
Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public de second degré

Monsieur le directeur de l'école régionale de
l'enseignement adapté

Monsieur le directeur de l'école régionale du premier
degré

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2^{ème} classe –
année 2015.

Réf : Note de service n°2015-007 du 16 janvier 2015 parue au BO n° 4 du
22 janvier 2015.

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade
de personnel de direction de 2^{ème} classe au titre de l'année 2015. Ce grade permet d'occuper
un emploi de direction dans le second degré.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions
suivantes :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels
enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou de personnels
d'éducation ou d'orientation ou de la filière administrative relevant du ministre
chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à
966 ;
- et justifier de dix années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou
plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position
d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement
d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou
discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de
directeur d'EREA, de directeur d'ERPD, de directeur d'établissement spécialisé ou
de directeur d'école du premier degré ;
- et justifier de cinq ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire
titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2015.

Les personnels recrutés par liste d'aptitude se verront confier des fonctions d'adjoint au chef d'établissement (proviseur-adjoint de lycée ou de lycée professionnel, principal-adjoint de collège) ou de directeur d'EREA ou d'ERPD s'ils sont titulaires du DDEEAS et s'ils en formulent la demande.

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies déficitaires. Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

Le dossier de candidature est à demander dans les meilleurs délais au bureau DPAE1 en téléphonant au 03.88.23.35.12 ou 03.88.23.35.11.

Il devra être complété et retourné pour le **11 février 2015, délai de rigueur** par le candidat au cabinet de l'inspecteur d'académie du département d'affectation accompagné de la fiche informatique individuelle de synthèse ou d'un état de services qui sont à demander au bureau gestionnaire du corps d'appartenance.

L'ensemble des dossiers de candidature sera ensuite transmis pour le 11 mars 2015 au bureau DPAE1 par les inspecteurs d'académie qui proposeront un avis sur chaque dossier après un entretien avec l'intéressé.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pour la durée de ce stage.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
Pour la secrétaire générale et par délégation
Le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Christophe Basquin